

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Du mardi 18 octobre 2016.

L'an deux mille seize, le dix huit octobre à vingt heures, les délégués de la Communauté de Communes « Les Sources de l'Yerres », dûment convoqués, se sont réunis en Maison des Services en séance publique sous la présidence de M STOURME Patrick.

Présents : Mesdames et Messieurs, BOUSSARD Alain, CAMPENON Hervé, DUMONT Pierre, DELAVAUX Jean-Claude, DE MATOS Gilbert, GAINAND Bruno, HUSSON Olivier, ISTASSES Michael, LAFORGE Martine, L'ECUYER Béatrice, MAURER Thierry, MERCIER Chantal, MICHARD Céline, PERCIK Patrick, PERIGAUULT Isabelle, PIOT Valérie, RODRIGUES Alain, SEINGIER Pascal, STOURME Patrick.

Absents excusés : DENEST Bernard
LAB Brigitte - pouvoir à Patrick STOURME
JEAN Annie - pouvoir à Pascal SEINGIER
PRUDON Michel

Absents non excusés : LEMAIRE Francis, MINARZYC Elisabeth,

Secrétaire de séance : Bruno GAINAND

Date de convocation : 12 octobre 2016

Nombre de membres en exercice : 25

Nombre de membres présents : 19

Nombre de membres votants : 21

Assistait également à la réunion : Eric GERMAIN, DGS.

Le procès-verbal de la séance du 22 septembre 2016 est adopté à l'unanimité.

➤ **OBJET : Motion portant sur les modalités de la fusion**

Monsieur STOURME, Président

Expose les difficultés importantes rencontrées lors des réunions du comité de fusion (réunissant des représentants de la Communauté de Communes du Val Bréon, de la Communauté de Communes de la Brie Boisée, de la Communauté de Communes des Sources de l'Yerres et de la commune de Courtomer) qui se sont déroulées les 4 juillet, 30 août, 15 et 20 septembre 2016.

Pointe une situation de blocage provoquée essentiellement par l'obstruction manifestée par une majorité des élus de la Communauté de Communes de la Brie Boisée.

Les autres représentants de la Communauté de Communes des Sources de l'Yerres à ce comité de fusion corroborent les informations données par le Président.

Informe qu'une réunion d'échanges entre les 3 présidents et l'ensemble du personnel des 3 communautés de communes était programmée de longue date le 3 octobre 2016 et précise que, lors de cette réunion, aucun représentant, élu ou personnel de la Brie Boisée, ne s'est déplacé.

Rappelle que la Communauté de Communes de la Brie Boisée avait déposé un amendement au schéma visant à ne pas intégrer la future intercommunalité

Rappelle également que le conseil communautaire du Val Bréon, lors de sa séance du 22 septembre 2016 a voté une motion visant à alerter le Préfet du contexte et à étudier une éventuelle révision du schéma actuel.

Rappelle enfin que Mme Munch, présidente de la Communauté de Communes de la Brie Boisée et maire de Ferrières en Brie a informé ses habitants le 6 octobre 2016 de sa rencontre auprès de M le Préfet le 3 octobre afin de lui faire connaître la volonté des 5 communes de quitter la structure prévue par la fusion.

Après cet exposé,

La Communauté de Communes des Sources de l'Yerres, compte tenu

- des difficultés rédhibitoires rencontrées lors des 4 comités de fusion,
- de l'absence de tout représentant de la Communauté de Communes de la Brie Boisée, élu ou personnel, lors de la réunion d'échanges du 3 octobre 2016,
- de la motion votée par la Communauté de Communes du Val Bréon en date du 22 septembre 2016 visant à alerter Monsieur le Préfet,
- de la note d'information de Madame la Présidente de la Communauté de Communes de la Brie Boisée et maire de Ferrières en Brie informant ses habitants de sa rencontre avec Monsieur le Préfet afin de lui faire connaître la volonté des 5 communes de la Communauté de Communes de la Brie Boisée quitter la structure prévue dans le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale,

Estime qu'il est désormais totalement impossible de créer une unité et de dégager un intérêt communautaire dans le futur EPCI.

Les membres du Conseil Communautaire

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

Votent, une motion visant :

D'une part à confirmer à Monsieur le Préfet la situation de blocage dans laquelle se trouve le futur EPCI, D'autre part à lui demander d'étudier une révision du schéma visant à fusionner uniquement la Communauté de Communes des Sources de l'Yerres avec la Communauté de Communes du Val Bréon et la commune de Courtomer.

L'ordre du jour étant épuisé

La séance est levée à 21h30